

Domaine : **Administration**

Politique :

En vigueur le 30 janvier 2007 (SP-07-10)

Révisée le 19 mai 2020 (CF)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

NUMÉRO D'IMMATRICULATION SCOLAIRE DE L'ONTARIO (NISO)

1. ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique Nouvelon (Conseil) s'est engagé à garantir que tous les élèves du Conseil recevront un numéro d'identification émis par le système de Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) du ministère de l'Éducation. Le NISO est un numéro d'élève type attribué par l'administration centrale et qui servira d'identificateur dans les dossiers de l'élève. Ce numéro d'identification unique l'accompagnera tout le long de ses études élémentaires et secondaires.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

Le NISO est assigné et utilisé dans tous les dossiers créés et tenus à jour conformément à la *Loi sur l'éducation de l'Ontario* et à tous les règlements pertinents et toutes les politiques, lignes directrices ou directives pertinentes publiées par le Ministère au sujet des dossiers d'élèves. Ces numéros d'identification unique sont utilisés sur les demandes présentées par les élèves pour s'inscrire dans un programme d'éducation, une école ou un établissement ainsi que sur leurs évaluations, tests et examens.

3. RESPONSABILITÉS

L'accès au système NISO est strictement limité aux employés de l'école et du Conseil chargés de l'administration locale. Il incombe à ces utilisateurs de protéger la confidentialité de l'information à laquelle ils ont accès, tel que prescrit dans les lois et la directive administrative *ADM 3.15 Accès à l'information et protection de la vie privée*.

4. RÉFÉRENCES

4.1. *Loi sur l'éducation de l'Ontario*

4.2. *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*